

Décision

Générale

colonial

Décision n° 332 concernant les services d'Etat.

n° 332

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
23 mars 1961

Numéro JO
n° 3 du 31/03/1961

Date du numéro
31 mars 1961

TEXTE INTÉGRAL

Le montant de la prime de rendement à allouer à M. Garnier Louis, ingénieur principal de hors classe 1er échelon des Travaux publics d'Outre-Mer, contrôleur du chemin de fer franco-éthiopien est fixé à cent quatre vingt sept mille neuf cent quarante huit francs Djibouti (187.948) pour l'année 1961. La dépense visée à l'article 1er ci-dessus est imputable au Budget de l'Etat (France Outre-Mer)

chapitre 37-92, article